



**Cahier des charges
Championnat Régional
Grand Est
« Pumptrack 2025 »**

Cahier des charges

CHAMPIONNAT REGIONAL GRAND EST

PUMPTRACK

1. ENGAGEMENT DU COMITE REGIONAL DE CYCLISME	3
1.1 - OBLIGATIONS LIEES A L'ORGANISATION SPORTIVE	3
1.2 - MATERIEL	3
2. ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR	3
2.1 - HOMOLOGATION	3
2.2 - DECLARATION DE L'EPREUVE	3
2.3 - FORMAT DE L'EPREUVE	4
2.4 - CATEGORIES DES PILOTES	4
2.5 - SERVICE MEDICAL	5
2.6 - PRESTATIONS FOURNIES PAR LE CLUB	5
3. MOYENS HUMAINS	6
3.1 - LE SECRETARIAT	6
3.2 - LE MATERIEL POUR LES COMMISSAIRES DE PISTE	6
3.3 - LE MATERIEL POUR LA PRE-GRILLE	6
3.4 - LA SONORISATION	6
3.5 - LA PLATEFORME DE DEPART	6
3.6 - LA PISTE PUMPTRACK	6
3.7 - LE MATERIEL ET L'EQUIPEMENT DES PARTICIPANTS	6
4. LES RECOMPENSES	7
4.1 - LA REMISE DES RECOMPENSES	7
4.2 - CATEGORIES U7 MIXTE, U9 H/F, U11 H/F ET U13 H/F	7
4.3 - CATEGORIES U15 H/F, U17 H/F, U19 H/F, SENIORS H/F ET MASTERS + 40 ANS H/F	7
5. MOYENS HUMAINS	7
5.1 - SERVICE MEDICAL	7
5.2 - SECRETARIAT ET AFFICHAGE DES FEUILLES DE RACES	8
5.3 - PRE-GRILLE ET GRILLE	8
5.4 - ENTRETIEN DE LA PISTE	8
5.5 - STARTER	8
5.6 - SPEAKER	8
6. HORAIRES ET DEROULEMENT TYPE*	8

1. ENGAGEMENT DU COMITE REGIONAL DU GRAND EST DE CYCLISME

1.1 - Obligations liées à l'organisation sportive

Le comité régional Grand Est de cyclisme s'engage à mettre en œuvre tous les moyens règlementaires relatifs à l'organisation de la compétition.

Il sera décisionnaire sur :

- Le choix définitif de la piste de Pumptrack
- De la désignation d'un président de jury
- De la désignation des arbitres de l'épreuve

Il participera à hauteur de 450€ aux frais de chronométrage.

1.2 - Matériel

Le comité du Grand-Est met à disposition :

- Les banderoles et oriflammes du comité, tonnelles au besoin (nombre à définir)

2. ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR

2.1 - Homologation

Lors de la visite de certification par un représentant du Comité Régional, un représentant de la municipalité devra être présent et éventuellement un représentant du club support le cas échéant.

La piste a été homologuée par la FFC.

2.2 - Déclaration de l'épreuve

Celle-ci se fera auprès du Comité Régional du Grand Est de Cyclisme au minimum 6 semaines avant la date de l'épreuve.

Lors de la déclaration de l'épreuve, le club devra s'acquitter des droits d'organisation et des arbitres à savoir :

- **100 € (droits forfaitaires/assurance) + 55€ par jour de course (Président de jury).**
Le reste des arbitres seront des arbitres de club.

2.3 - Format de l'épreuve

Les compétitions de Pumptrack se déroulent sur le format ***tour chrono***.

- La compétition s'organise systématiquement autour de « session libre d'entraînement », de « qualification » et de « phases finales ».
- La zone de départ est matérialisée par un carré d'une taille permettant de placer la roue avant.
- Le départ s'effectue arrêté avec un pied au sol. Une fois le départ donné par l'arbitre, le pilote doit démarrer dans la foulée sans passer par une phase de statique.
- Ensuite le pilote aura la possibilité de prendre de l'élan jusqu'à la ligne de déclenchement du chrono, matérialisée par une ligne de couleur sur la piste.
- Une nouvelle ligne de couleur matérialisera l'arrêt du chrono, à la suite le pilote aura une distance de décélération.
- « Les sessions libres d'entraînement » doivent permettre aux pilotes de s'entraîner sur la piste. La durée de cette session est libre et dépend du programme de course.
- « Les qualifications » consistent en un ou plusieurs tours chrono, suivant un ordre de passage définit par le collège des arbitres. Les qualifications en 2 tours sont recommandées, les pilotes se qualifient suivant leur meilleure performance.
- Le résultat des qualifications sera pris en compte pour composer les grilles du tournoi. Ce résultat sera pris en compte également pour déterminer l'ordre des départs entre deux pilotes, le moins bon temps partira en premier.
- En cas d'ex æquo lors du tournoi, le temps de la manche de placement sera pris en compte pour départager les pilotes, excepté en manches finales ou dans ce cas des « rerun » seront organisés.
- Au regard du nombre de pilotes disposant d'un temps aux qualifications, l'organisateur peut décider de désélectionner les :
 - 32 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a plus de 32 pilotes dans la catégorie
 - 16 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a 31 pilotes ou moins dans la catégorie
 - 8 meilleurs temps pour les phases finales s'il y a 15 pilotes ou moins dans la catégorie
 - 4 meilleurs temps pour les phases finales, s'il y a 7 pilotes ou moins dans la catégorie
- Cette épreuve n'est pas ouverte aux comités extérieurs.
- Les licenciés doivent obligatoirement participer avec le maillot de leur club.

2.4 - Catégories des pilotes

- U7 : 5 et 6 ans Mixte
- U9 : 7 et 8 ans G et F
- U11 : 9 et 10 ans G et F
- U13 : 11 et 12 ans G et F
- U15 : 13 et 14 ans G et F
- Si moins de 3 pilotes dans une catégorie, il n'y aura pas de remise de maillot
- U17 : 15 et 16 ans G et F
- U19 : 17 et 18 ans G et F
- Seniors : 19 ans et + H et D
- Masters + 40 ans : 40 ans et +

2.5 - Service médical

Lors de l'épreuve, le club assurera la présence d'une équipe de **4 secouristes minimum** (la présence d'un médecin est souhaitable), ainsi que **la mise en place d'un** local de premiers soins.

Les frais engendrés sont à la charge de l'organisateur.

Les secouristes devront à la fin des courses, remettre un rapport au président de jury reprenant le nombre d'interventions et leur nature (évacuation ou non) et si possible l'identification du **lieu** précis des accidents sur la piste (objectif statistique).

Pour rappel : chaque accident doit faire l'objet d'une déclaration par le pilote ou la famille auprès de l'assureur fédéral (5 jours maximum), afin de prémunir le pilote des conséquences d'éventuelles séquelles.

2.6- Prestations fournies par le club

2.6.1 Avant l'épreuve

Envoi de l'invitation avec les coordonnées téléphoniques et mail du correspondant du club.

Adresser une invitation au Président du Comité Grand Est et au Président du Comité Départemental ainsi qu'aux Président(e) de la CR VTT, de la CR BMX Race et Freestyle lors de chaque organisation.

2.6.2 L'annonce de l'épreuve

Quinze jours minimums avant la date :

Contacter les rédactions sportives du département, la presse locale, départementale et régionale. Les logos fédéraux et régionaux ainsi que celui du club organisateur et la ville d'accueil coorganisatrice du Championnat devront figurer sur le programme et sur tous les supports de communication (affiches, flyers...).

2.6.3 Le jour de l'épreuve

Le club assurera les moyens techniques matériels et humains nécessaires à l'organisation de celle-ci, et notamment un emplacement pour une banderole du Comité régional + une banderole région Grand-Est.

Le club fournira également le nécessaire de chronométrage ou prendra un prestataire pour effectuer cette tâche.

2.6.4 Résultats

Les résultats seront à communiqués à la presse le soir de l'épreuve ainsi qu'au comité par mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr et ffcgrandest.comite@orange.fr

3. MOYENS HUMAINS

3.1 - Le secrétariat

Le local du secrétariat (tonnelle possible) devra être suffisamment grand pour accueillir 4 personnes ainsi que le matériel nécessaire.

- Une photocopieuse est nécessaire
- Un panneau d'affichage pour les informations aux pilotes
 - Ordre de passage
 - Temps de passage
 - Liste des qualifié(e)s
 - Timing des courses

3.2 - Le matériel pour les commissaires de piste

- Des drapeaux (1 rouge – 1 vert – 5 jaunes)

3.3 - Le matériel pour la pré-grille

- Une sono pour l'appel des pilotes
- Des barrières pour former un couloir

3.4 - La sonorisation

- **Une sonorisation de puissante suffisante et configurée pour la piste** pour assurer les commentaires de l'épreuve.

3.5 - La plateforme de départ

- Un revêtement en enrobé sécurisé et entretenu **régulièrement**.

3.6 - La piste Pumptrack

- Le club organisateur devra tout mettre en œuvre pour que la piste soit sécurisée et non accessible dans sa totalité au public.
- La piste doit avoir la certification FFC.

3.7 - Le matériel et l'équipement des participants

- Le vélo **utilisé** doit avoir au minimum des roues de 20 pouces
- Le cintre doit être bouché aux extrémités.
- Le vélo doit disposer au minimum d'un frein arrière.
- Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés à participer.
- Le vélo ne doit pas comporter d'éléments dangereux pour les autres pilotes (pegs notamment).
- Les pédales automatiques sont interdites, seules les pédales plates sont autorisées.

- Les arbitres se réservent le droit de refuser un vélo au départ de la compétition.
- Les pilotes doivent porter obligatoirement un **casque intégral**.
- Les pilotes doivent porter un maillot à manches **longues** et pantalon ou porter des genouillères et coudières.
- Les pilotes doivent porter des chaussures fermées et des **gants longs**.
- Les vélos des pilotes doivent être équipés de plaque de guidon avec numéros

4. LES RECOMPENSES

Les maillots et médailles seront fournis par le Comité régional du Grand-Est et seront transmis au plus tard le jour de l'organisation par le référent régional des dotations **ou par un élu représentant le Comité**.

4.1 - La remise des récompenses

- Après les finales, la remise des récompenses se fera sur un podium.
- Les récompenses seront remises uniquement aux pilotes présents, portant la tenue avec laquelle ils ou elles ont roulé tout au long de la course (maillots de clubs).

4.2 - Catégories : U7 mixte - U9 H/F, U11 H/F et U13 H/F

Maillot de Champion(ne) et médaille d'or du Grand-Est aux premier(e)s .

Médaille d'argent Grand Est aux 2^{ème}.

Médaille de bronze Grand Est aux 3^{ème}

4.3 - Catégories : U15 H et F, U17 H et F, U19 H et F, Séniors H et F et Masters + 40 ans H et F

Maillot de Champion aux 1^{er}, de Championne aux 1^{ère} et médaille d'or Grd Est aux 1^{er} et 1^{ère}

Médaille d'argent aux 2^{ème}

Médaille de bronze Grand Est aux 3^{ème}

5. MOYENS HUMAINS

5.1 - Service médical

- L'ensemble du dispositif médical devra être opérationnel dès le début des essais officiels. De plus, il est nécessaire de prévoir un itinéraire d'évacuation qui sera dégagé pendant toute la durée de l'épreuve.

5.2 - Secrétariat et affichage des feuilles de races

- 4 personnes

5.3 - Pré-Grille et grille

- 3 personnes

5.4 - Entretien de la piste

- 1/2 personne (voir plus en fonction de la météo)

5.5 - Starter

- 1 personne

5.6 - Speaker

- 1 personne

6. HORAIRES ET DÉROULEMENT TYPE*

Dossards	: Samedi à partir de 13h00 et dimanche à partir de 8h00 (à finaliser)
Entrainements libres	: Samedi de 13h30 à 18h00 – Dimanche de 8h30 à 9h30/9h45 (à finaliser)
Qualifications	: 10h00 ou 10h30 à 13h00 ou 13h30 (à finaliser)
Phases finales	: 14h30 à 17h00/17h30 (à finaliser)

* Ces dispositions peuvent être modifiées suivant l'organisation, en coordination club organisateur/Comité régional.

<p>Fait à : le</p> <p>Précéder de la mention : « Lu et approuvé »</p> <p>Club : BMX STRASBOURG</p> <p>Le président du Club : Monsieur Ludovic PFIRSCH</p>	<p>Le :</p> <p>Le président du Comité du Grand-Est : Monsieur Florian MORIZOT</p>
---	---

La mise à jour du cahier des charges sera effectuée et validée chaque année par le Comité Régional du Grand-Est.